

## **Service Animation-Formation-Prévention - Réseaux Solidarité Ecole - Encaissement et réaffectation de subvention du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville**

*M. LE MAIRE, Rapporteur* : Une action expérimentale «Réseaux Solidarité Ecole» a été mise en place sur le département du Doubs pour l'année scolaire 1994/1995.

Cette action vise à promouvoir des formes d'accompagnement scolaire complémentaires des Activités Educatives Périscolaires déjà mises en œuvre sur les quartiers prioritaires en direction de jeunes de milieux défavorisés, et en particulier ceux d'origine étrangère.

Elle s'adresse aux élèves du second degré, notamment lors des moments clés de l'itinéraire scolaire et doit s'appuyer sur un réseau de solidarité éducative autour d'un établissement scolaire.

La Maison Pour Tous de Montrapon a développé un projet retenu dans le cadre de ces réseaux, pour lequel le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville alloue une subvention de 18 000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'encaissement de cette subvention de 18 000 F et l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant :

. en recettes, au chapitre 945.90/7371.95005 (développement social urbain) 47032 - animation Montrapon

. en dépenses, au chapitre 945.90/611.95005 (développement social urbain) 47032.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Animation et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.